LES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE DES HAUTES-ALPES

Construire avec le paysage

Contexte

La grande qualité des paysages ruraux et alpins qui constituent le territoire des Hautes-Alpes témoignent d'une attention particulière portée au patrimoine bâti et naturel. C'est un facteur d'attractivité qui contribue au développement de l'économie touristique du département. Ce document a pour but d'aider l'agriculteur à construire son bâtiment avec le paysage dans lequel il s'inscrit.

Les structures paysagères et plantations

La végétation sur une exploitation permet de souligner l'entrée : la plantation d'un arbre isolé ou d'un alignement sur les bas côtés oriente naturellement les visiteurs et donne du caractère à l'entrée d'un site. On choisira des espèces locales afin de valoriser l'exploitation, en créant une transition entre milieu naturel et bâti plutôt que de la dissimuler.

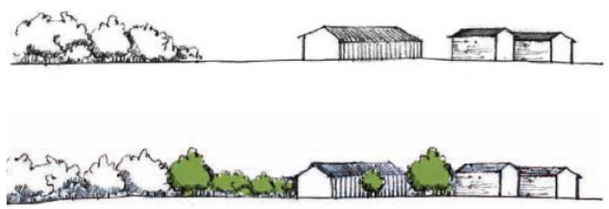

Source : CAUE 69

Point de vigilance : Soyez attentif à vos choix de plantations, certaines espèces peuvent être invasives, toxiques ou allergènes. Pour la sécurité de vos bêtes, des visiteurs et pour ne pas perturber la biodiversité, choisissez des espèces locales.

Liste d'arbres présents dans les Hautes-Alpes (du Sud au Nord du département) :

- Érable champêtre (Acer campestre)
- Chêne pubescent (Quercus pubescens)
- Merisier (Prunus avium)
- Frêne commun (Fraxinus excelsior)
- Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)
- Hêtre (Fagus sylvatica)
- Mélèze (Larix decidua)
- Tremble (Populus tremula)
- Pin cembro (Pinus cembra)

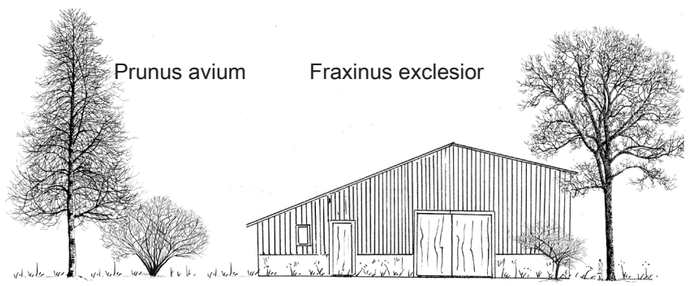

Sureau des montagnes — Argousier

Contacts utiles:

Pour l'accompagnement technique et la réalisation du document justifiant les besoins en surfaces et en volumes de l'exploitation :

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
8 Ter, rue du Capitaine de Bresson
05010 GAP
Tél: 04 92 52 53 00
Email : chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr

Pour l'intégration paysagère et les conseils architecturaux :

CAUE 05
1 Av Alexandre Didier BP 55 - 05200 EMBRUN
Tél. 04 92 43 60 31
Email : caue05@caue05.com
Site internet : www.caue05.com

Pour en savoir plus: N'hésitez pas à consulter également l'Atlas des Paysages des Hautes-Alpes sur le site: www.paysages-hautesalpes.fr/atlas-paysager.html
Vous y trouverez des informations précises sur les caractéristiques des 11 unités paysagères qui composent le département.

Crédit Photos : CAUE 05/Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

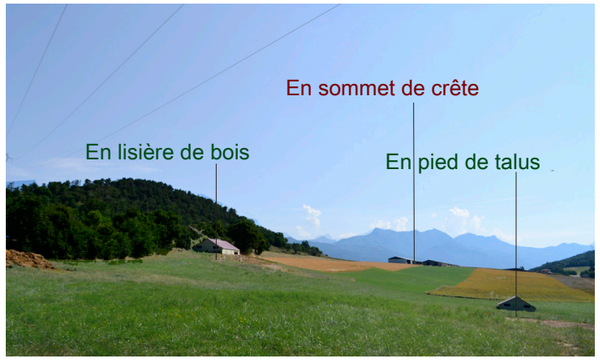

Construire dans la pente

- Privilégiez l'implantation du bâtiment en pied de talus ou en lisière de bois ce qui le rendra plus discret
- Privilégiez une implantation du bâtiment dans le sens des courbes de niveau, limitez si possible le terrassement. Exceptionnellement, selon sa fonctionnalité, le bâtiment pourra être fractionné pour pouvoir s'adapter à la pente
- Privilégiez une installation du nouveau bâtiment au contact des voies existantes. Si il y a nécessité de créer de nouvelles voies de desserte, essayer de suivre les courbes de niveau

Éléments de démarche

L'approche paysagère commence par observer le site, en se posant des questions :
- D'où sera vue l'exploitation ? Existe-t-il des sentiers ou des routes fréquentés à ses abords ?
- Quelles sont les caractéristiques du paysage alentour ? Vallées, collines, bois à proximité, paysage ouvert ou présence de haies bocagères...
- Le site choisi permet il un développement cohérent de l'exploitation ?

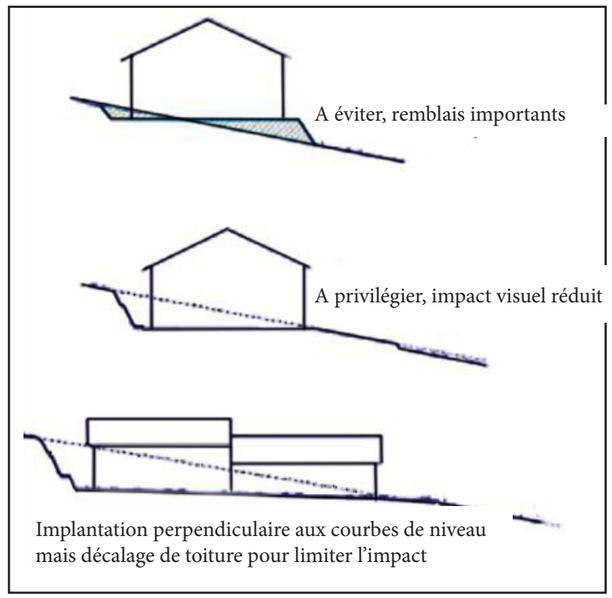

Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau mais décalage de toiture pour limiter l'impact

La simplicité des volumes

La simplicité et la compacité caractérisent les volumes des bâtiments agricoles. Cette sobriété garantit leur intégration, il est préférable de concevoir un volume simple qui abritera le maximum de fonctions, plutôt que de multiplier le nombre de bâtiments annexes qui nuiront à la bonne évolution du projet et créeront des espaces résiduels.

Champsaur Valgaudemar

Les accès

L'accès au bâtiment devra être le plus direct depuis le chemin pour des raisons techniques.
L'agriculteur n'étant pas le seul à intervenir sur l'exploitation, il faut prévoir l'accès au camion de ramassage de lait, ceux des fournisseurs...
L'accueil du public se généralisant (vente directe, actions pédagogiques, animations...), il faut tenir compte de cette nouvelle fréquentation. L'aménagement d'une zone de stationnement pour visiteur, complétée d'un cheminement piéton, est envisageable.

Vallée de la Moyenne Durance

Point de vigilance
Les accès devant être praticables y compris en hiver, il est préférable de réduire leur longueur et leur pente.

Gestion des abords

L'impact paysager d'une exploitation est lié à l'architecture des bâtiments, à leur organisation spatiale et à la qualité des abords.
Ainsi, les zones de stockage devront être situées dans les parties les moins visibles. Les cours de service sont des espaces de travail et seront de préférence aménagées à l'arrière ou entre les bâtiments.
L'entrée de l'exploitation et la zone d'accueil doivent faire l'objet d'un aménagement particulier, plus soigné et planté (elles seront votre «carte de visite» de l'exploitation). Les limites de l'exploitation seront discrètes et permettront de créer du lien avec le paysage environnant.

Embrunais

L'illustration présente une désorganisation des bâtiments au sein d'une exploitation. On la repère aux diverses orientations des faîtages et au peu d'homogénéité dans le choix des matériaux de toitures (tuiles, fibrociment et panneaux photovoltaïques).

Point de vigilance
Les silos et matériels de stockage divers ont souvent un impact important par leurs formes et leurs couleurs. Prévoir de les installer dans les bâtiments ou dans la cour intérieure et de les choisir d'une teinte proche de celle du bâtiment. Ranger le matériel participe à la bonne tenue de l'exploitation.

Vallée de la Haute Durance